

Delémont, le 21 octobre 2025

MESSAGE RELATIF A L'ARRETE MODIFIANT L'ARRETE PORTANT OCTROI D'UN CREDIT-CADRE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET AU SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DESTINE AU FINANCEMENT DE LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION NUMERIQUE JURASSIEN DE LA FORMATION DANS LA SCOLARITE OBLIGATOIRE ET LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet un projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire .

Cet arrêté est destiné à prolonger de 2 ans, soit jusqu'en 2028, la validité de l'arrêté initial approuvé par le Parlement le 29 juin 2022 pour finaliser la réalisation des actions prévues et garantir la qualité et la sécurité des outils mis en place dans le cadre du plan d'action numérique jurassien de la formation (PANJuFo).

Aucun budget n'est prévu pour 2028, mais cette année donne une marge de manœuvre légale permettant, au besoin un report, en fonction de l'avancement des projets et des contraintes budgétaires.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

I. Contexte

Le PANJuFo avance à bon rythme et les 20 actions concernant le Service de l'enseignement et les 20 actions concernant le Service de la formation postobligatoire qu'il prévoit, devraient pouvoir être mises en œuvre. Un rapport intermédiaire accompagne ce dossier et présente l'état d'avancement des actions. Le Service de l'enseignement et le Service de la formation postobligatoire sont en train d'équiper les écoles du degré de la scolarité obligatoire et les divisions du CEJEF d'un environnement numérique de travail efficient qui leur permettra d'affronter les défis indispensables de l'éducation de ces prochaines années.

II. Exposé du projet

Après un premier cycle de projets sur 2022-2024, l'année 2025 marque le début de la mise en œuvre de plusieurs projets complexes nécessaires à l'accomplissement des 20 actions du PANJuFo.

Ceux-ci étant menés en parallèle par les équipes du Service de l'enseignement et du Service de la formation postobligatoire, sous la conduite opérationnelle du Service de l'informatique, la réalisation de ces mesures et les dépenses inhérentes doivent être repoussées jusqu'à fin 2027, voire 2028 au besoin.

III. Effets du projet

Effets sur la réussite du projet

La prolongation de sa mise en œuvre jusqu'à fin 2028 et la récupération des montants prévus et non utilisés en 2022 et 2023 permettront de finaliser correctement toutes les actions et donc tous les objectifs du PANJuFo.

Effets financiers

Les effets financiers de la prolongation de la mise en œuvre du PANJuFo peuvent être illustrés par le tableau de la projection financière suivant :

Dans ce tableau, qui conjugue les montants dépensés depuis le début du PANJuFo, les prévisions de bouclage de l'année 2025, et des propositions de budgets pour les années 2026 à 2027, on constate que le total des investissements envisagés devrait au final être inférieur de 65'000 francs par rapport au budget initial figurant dans le message du 18 janvier 2022 relatif à l'arrêté du Parlement du 29 juin 2022. Pour ce qui est du fonctionnement, même en ajoutant en 2027 les frais liés post-PAN (correspondant aux charges du compte de fonctionnement qui perdureront au-delà de la durée du crédit-cadre, tel que les frais de licences et les frais d'entretien de programmes), les coûts devraient être inférieurs de 20'000 francs par rapport au budget initial précité.

A noter que si un budget 2028 devait être prévu par la suite, il serait constitué des sommes non consommées de 2027.

La prolongation du délai de réalisation implique un ajustement des montants initialement prévus au plan financier des investissements (PFI) pour l'année 2026, à savoir une augmentation du budget 2026 des investissements du Service de la formation postobligatoire à 662'000 francs, ainsi que le report d'un montant de 400'000 francs au budget 2027 pour le même poste, et respectivement au prochain PFI pour l'année 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2026	2022-2027
Crédit-cadre (en milliers de francs)	Comptes	Comptes	Comptes	Prévisions	Budget	Budget	Budget PAN	Cons.Prévue
Investissement							Investissement	
515.5060 Investissement SFP	18 208	245 812	302 249	425 000	662 000	400 000	1 847 000	2 053 269
500.5060 Investissement SEN	105 502	298 247	116 143	53 000	150 000	0	755 000	722 892
500.5620 pour le subventionnement aux écoles	0	167 825	193 039	200 000	200 000	200 000	1 200 000	960 864
Total de l'investissement	123 710	711 884	611 431	678 000	1 012 000	600 000	3 802 000	3 737 025
Fonctionnement							Fonctionnement	
500.3130.00 Licences et prestations à charge du SEN	67 088	94 472	113 907	127 000	150 000	150 000	581 000	702 467
504.3130.00 prestations de service du CEIJ	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000	75 000
515.3611.11 Formations SEN et SFP	0	96 000	162 433	284 000	270 000	560 000	1 655 000	1 372 433
502.3130.00 Coûts imputables aux EP (répartition des charges)	0	9 237	82 542	90 000	90 000	130 000	290 000	401 779
503.3130.00 Coûts imputables aux ES (répartition des charges)	3 486	17 285	59 215	59 000	59 000	74 000	213 000	271 986
515.3000.00 Commissions	0	0	0	0	0	0	30 000	0
515.3130.00 Prestations de service SFP	0	0	0	6 000	6 000	48 000	75 000	60 000
Total du fonctionnement	70 574	231 994	433 097	581 000	590 000	977 000	2 904 000	2 883 665
Coût de fonctionnement à la charge des communes	2 214	16 841	90 016	94 615	94 615	129 540	321 000	427 841
Part du fonctionnement à la charge de l'Etat (net)	68 360	215 153	343 081	486 385	495 385	847 460	2 583 000	2 455 824
Montant brut du crédit-cadre	194 284	943 878	1 044 528	1 259 000	1 602 000	1 577 000	6 706 000	6 620 690
Dépenses nettes canton (investissement et fonctionnement)	192 070	927 037	954 512	1 164 385	1 507 385	1 447 460		

Frais de fonctionnement ordinaires 2027 intégrés au PANJuFo

Effets sur les communes

La prolongation de 2 ans demandé n'a aucun effet négatif sur les communes. L'année 2027 sera englobée dans le crédit-cadre du PANJuFo.

IV. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement invite le Parlement à approuver l'arrêté modifiant l'arrêté portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et de la formation postobligatoire.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Martial Courtet
Président

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat

Annexes :

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et de la formation postobligatoire ;
- Rapport intermédiaire du Plan d'action numérique jurassien de la formation.

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE PORTANT OCTROI D'UN CREDIT-CADRE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET AU SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DESTINE AU FINANCEMENT DE LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION NUMERIQUE JURASSIEN DE LA FORMATION DANS LA SCOLARITE OBLIGATOIRE ET LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'arrêté du 29 juin 2022 portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire (JO 2022 514),

vu l'utilisation partielle à ce jour du crédit-cadre octroyé,

arrête :

I.

L'arrêté du 29 juin 2022 portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire est modifié comme il suit :

Article 2 (nouvelle teneur)

Art. 2 Le crédit est destiné à financer les investissements et les coûts bruts de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire durant les années 2022 à 2028.

Article 4, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 4 ¹ Les tranches annuelles du crédit sont imputables aux budgets 2022 à 2028 du Service de l'enseignement et du Service de la formation postobligatoire.

II.

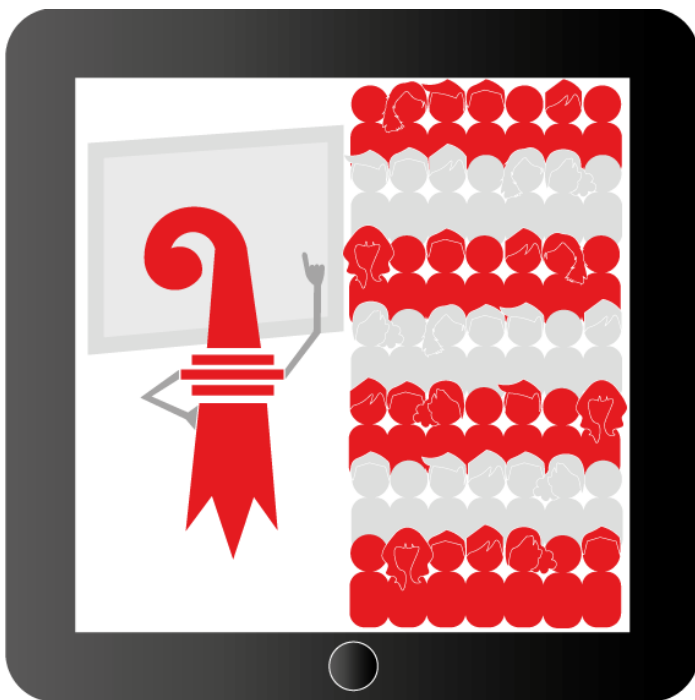
¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :
Yann Rufer

Le secrétaire :
Fabien Kohler

Rapport intermédiaire du Plan d'action numérique jurassien de la formation



Le Plan d'action numérique jurassien de la formation (PANJuFo) permet de clarifier la place du numérique dans l'école jurassienne, et de planifier sur le long terme les investissements financiers et humains pour atteindre les objectifs d'éducation numérique définis par les plans d'études, d'une part, et le Gouvernement de la République et Canton du Jura, d'autre part.

Préambule

Suite à la validation par le Parlement, le plan d'action numérique de la formation a déployé ses effets dès 2023 dans tous les domaines nécessaires, pour les écoles obligatoires et pour les divisions du CEJEF. En raison de la spécificité du domaine, les vingt actions ont été prévues dans quatre axes distincts : l'enseignement aux élèves, la formation et l'encadrement des enseignants, l'équipement technique et enfin la prise en compte de la protection de l'environnement, des données et des personnes. Un budget de 5,7 millions octroyé par le Parlement a été réparti entre 2022 et 2026. Certaines actions sont arrivées à terme avant la fin de la législature et d'autres le seront avant fin 2026. Ce plan d'action numérique aura permis aux deux services de la formation de s'accorder pour disposer d'un même socle de base, tant au niveau de l'encadrement des enseignants qu'au niveau de l'environnement numérique de base.

Toutes les écoles disposent désormais d'une connexion internet de qualité, protégée au niveau cantonal. Un même environnement numérique d'enseignement, basé sur les plateformes logicielles identiques, réunit tous les enseignants et élèves du canton, du 1er cycle à la fin du secondaire II, avec notamment une adresse de courriel unique pour l'ensemble de l'école obligatoire. Cette adresse edu.jura.ch sera mise en place d'ici l'été 2026 pour les divisions du CEJEF.

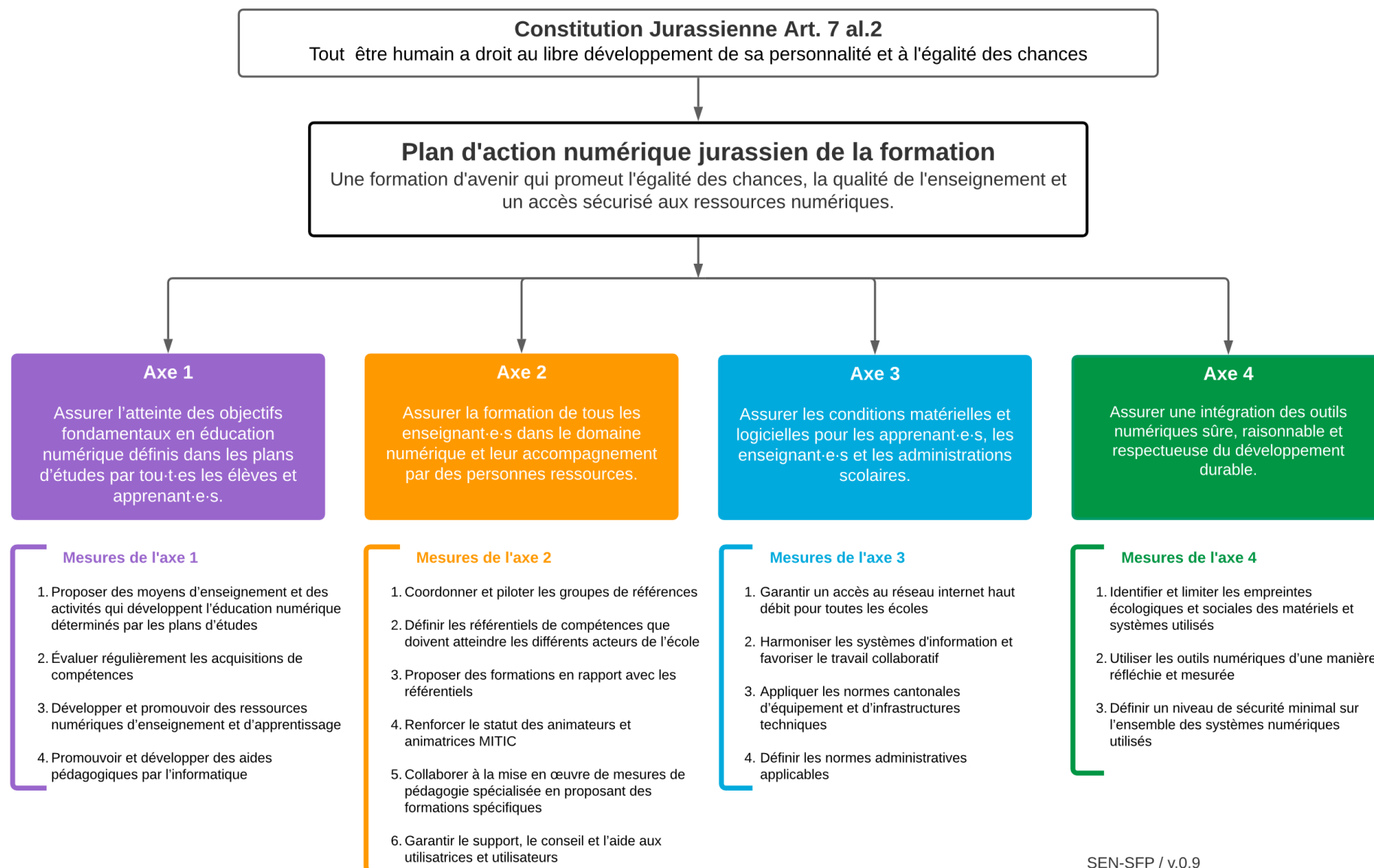
Les premiers élèves formés aux quatre leçons d'éducation numérique sont sortis de 10e année. L'enseignement des compétences numériques concerne toutes les divisions depuis l'été 2025 mais est déjà présent dans la plupart des formations.

En termes d'équipement, les divisions ont développé l'intégration des ordinateurs privés des étudiants et apprentis (AVEC – BYOD) dans les cours, et aujourd'hui près de 60% d'entre eux travaillent en classe avec leur matériel personnel, en bénéficiant d'un wifi professionnel et sécurisé. A l'école obligatoire, les communes ont pu bénéficier d'octrois de subventions pour un montant total de 550'000 Fr, permettant d'assurer la qualité et la quantité d'équipement informatique nécessaire à l'enseignement du numérique.

Un effort intense a été déployé pour former le corps enseignant au numérique, sur la base du référentiel romand de compétences. Des formations obligatoires pour tous ont été complétées par plus d'une centaine de cours thématiques.

L'encadrement des enseignants dans le domaine a été uniformisé, avec pour chaque service un centre de compétences qui gère l'ensemble des ressources techniques et pédagogiques, pilote les projets, conseille les directions, encadre et conduit des responsables numériques dans les écoles. Ces derniers accompagnent leurs collègues au quotidien.

Côté administratif, le plan d'action concrétise différentes mesures visant à améliorer et à simplifier par la numérisation la gestion des élèves, des horaires et du pensum des enseignants.



Etat des lieux au 31.12.2024 pour chaque action

Axe 1

Mesure	N°	Action.SEN	Action.SFP
1.1	1	Grille-horaire et plan d'études Mettre à la grille horaire une leçon d'éducation numérique en 7e, 8e, 9e et 10e, et en sections de classe.	Plan d'Enseignement Numérique d'Établissement Mettre en place les programmes d'enseignement numériques (PENE) par division.
		Après une entrée progressive, tous les élèves de 7e, 8e, 9e et 10e bénéficient de la leçon d'éducation numérique dès l'année 24-25. Les premiers élèves ayant suivi les quatre années de formation à l'éducation numérique sortent de 10e année en juillet 2025. Les moyens d'enseignement à l'éducation numérique ont été déterminé comme suit : • Connected 1, 2, 3, pour l'enseignement de la leçon d'éducation numérique de la 7e à la 10e. • les Balises d'Éduclasse, pour l'éducation numérique à l'école primaire. • les Missions informatiques, pour la partie Usages à l'école secondaire.	Au niveau des divisions actives dans la formation professionnelle, la priorité visait à intégrer le développement des compétences numériques des élèves au gré des différentes réformes "métiers" selon un rythme imposé par les OrTra. En 2024, un point de bascule est apparu, une majorité de formations nécessitant un enseignement du numérique. Ainsi, dès la rentrée 2024, à l'exception des quelques filières de formation, l'ensemble des élèves des divisions artisanale, commerciale et technique sont formés aux compétences numériques. Concernant les formations générales, Lycée et culture générale, la rentrée 2025 verra le déploiement de l'enseignement numérique dans deux classes pilotes visant à former un pôle d'enseignants. Dans l'ensemble, tous les nouveaux élèves devraient être équipés individuellement dès 2026 et la grande majorité des salles de classe sont déjà prêtes aujourd'hui pour l'enseignement numérique

1.2	2	Evaluation Intégrer dans le bulletin scolaire semestriel une appréciation de 5P à 8P et une note en 9S et 10S; élaborer des exercices étalonnés pour l'évaluation.	Suivi Mettre en place un suivi des acquis numériques.
		Les élèves de 7^e et 8^e sont évalués en éducation numérique dans leur bulletin scolaire par une appréciation en 7^e et 8^e et par une moyenne de notes en 9^e et 10^e année. Des exercices étalonnés pour l'évaluation ont été réalisés et sont à disposition des enseignants de 7^e et 8^e. La production d'évaluations-modèles pour les 9^e et 10^e reste à construire d'ici fin 2026.	Les élèves et étudiants développent leurs compétences numériques par l'emploi des solutions « métiers » spécifiques à leur formation. En priorité selon les modalités prévues dans les plans de formation issue des OrTra et des formations générales. Ces plans d'études décrivent les exigences d'évaluation et de certification. Depuis 2024, la quasi-totalité des filières de formation professionnelles accueille les élèves AVEC, développant ainsi les compétences numériques de manière transversale. Les divisions de formations générales forment elles aussi au numérique dans les cours d'informatique de leurs plans d'études respectifs. Dès 2025, ces deux divisions intégreront des classes pilotes AVEC, qui seront généralisées en 2026, développant elles aussi les compétences transversales.

1.3	3	Activités numériques Poursuivre le développement du site <i>éduclasse</i> et en assurer sa promotion. Organiser chaque année des activités fédératrices mettant en exergue les compétences numériques des élèves. Informer, susciter la réflexion et promouvoir l'éducation numérique en publiant régulièrement une revue pour les enseignant·e·s.	Activités numériques Développer et assurer la promotion d'un site pédagogique du SFP. Au moins une fois par année les divisions mettent en place des journées d'enseignement à distance.
		Le développement d'éduclasse s'est poursuivi avec de nouvelles activités et de nouveaux domaines : répertoire de vidéos didactiques, scénarios pédagogiques réalisés lors des formations, revue de l'interface d'éduclasse pour les enseignants. En raison du besoin du terrain exprimé lors des formations et de la non-conformité des outils en ligne actuels (souvent hébergés aux Etats-Unis), un outil de conception d'exercices interactifs en ligne utilisables par les enseignants avec leurs élèves sera mis en œuvre d'ici la fin du plan d'action numérique. Un coffret d'éducation numérique a été réalisé pour répondre aux besoins des classes du 1^{er} cycle (1P-4P).	Les divisions du SFP sont actuellement encore autonomes concernant les systèmes de communication, de stockage et de partage des ressources pédagogiques. Le projet de site collaboratif multi-divisions du SFP est actuellement freiné par le budget restreint de 2025 et le projet de tenant edu.jura.ch. Toutefois, son concept est en cours d'élaboration et une version pilote devrait être déployée dans une division dès la rentrée 2025. L'ensemble des divisions auront accès à cet espace de collaboration dès la rentrée 2026. Concernant l'enseignement à distance, la période COVID ayant un peu refroidi les ardeurs vis-à-vis de ce mode d'enseignement, l'organisation de ces journées n'est pas encore développée au niveau du SFP mais reste un objectif dès 2027.

1.4	4	Critères pour l'aide par l'informatique Lier aux dispositifs pédagogiques proposés aux élèves en difficultés d'apprentissage les critères d'attribution des outils numériques, ainsi que leur champ d'utilisation et leur influence sur l'évaluation.	Critères pour l'aide par l'informatique Intégrer les bonnes pratiques numériques pour les élèves en difficulté.
		Une mise en place majeure a été réalisée, liant les actions, 4, 9b et 16. Les décisions d'octrois de moyens auxiliaires sont soumises à une décision de la Pédagogie spécialisée du SEN en concertation avec le secteur numérique. Un lien direct doit être formalisé entre le COMPAD et l'utilisation de matériel informatique uniformisé au niveau des écoles (matériel de classe) et du canton (suite à un octroi de moyen auxiliaire).	Depuis 2023 les divisions ont organisé plusieurs journées pédagogiques intégrant ces réflexions. Plus concrètement, le plan de formation continu des enseignants, basé sur le référentiel de la CIIP, intégrera ces aspects particuliers dès ce printemps 2025.

Axe 2

Mesure	Action	Action.SEN	Action.SFP
2.1	5	Centres de compétences Poursuivre le rôle et les missions du Centre d'Émulation Informatique du Jura (CEIJ) et du Centre MITIC interjurassien (CMIJ) au sein de l'écosystème jurassien du numérique scolaire.	Centre de compétences Fonder et mettre en œuvre un Centre Numérique du SFP (CNS) sous la responsabilité du coordinateur pédagogique du numérique. Mettre en place d'un centre technique de soutien niveau 2
		Le Centre d'Émulation Informatique du Jura (CEIJ) organise, supervise, mutualise et coordonne les orientations dans le domaine du numérique scolaire sur les quatre axes du plan d'action. Il donne la ligne de conduite aux responsables numériques et leur fournit une aide substantielle, en réalisant par souci d'efficience des tests, des analyses, des documents et des démarches au niveau cantonal. Le Centre MITIC interjurassien (CMIJ) conforte son rôle en fournissant le site pédagogique éduclasse, les événements annuels comme le Cyberdéfi et de Festival de l'Ultracourt et en permettant aux deux cantons de s'accorder sur les formations numériques nécessaires. Par ailleurs, il permet une mutualisation au niveau des deux cantons pour le soutien aux responsables numériques : surveillance et dépannage de la connexion internet des écoles, veille technologique et appui dans le domaine multimédia.	Le CNS organise, supervise, mutualise et coordonne les investissements et la mise à disposition de toutes les ressources informatiques nécessaires aux divisions. Ces moyens numériques, ainsi que le support et la formation continue des enseignants sont indispensables pour maintenir nos formations professionnelles et générales en adéquation avec les attentes et les besoins de l'économie. Le centre de compétence est créé et fonctionnel depuis mi 2023. Il n'est complet que depuis mi-2024. La mise en place a été longue, les mutations de chefs de service rendant la tâche compliquée. La pérennité du centre de compétences doit désormais être définie au-delà du PAN. De même que l'intégration du support technique et du soutien pédagogique aux divisions et enseignants. Le tout en prenant dès maintenant en compte l'intégration du site de Moutier à l'horizon 2027. Le projet de structure et d'organisation pérennes du CNS et du support de niveaux 1 et 2 sont en cours d'élaboration et seront prochainement transmises au département (printemps 2025).

2.2	6	Définir le référentiel de compétences : • numériques personnelles de l'enseignant-e • pour l'enseignement de la leçon d'éducation numérique • pour l'intégration de l'éducation numérique dans les disciplines • numériques pour l'enseignement spécialisé. • pour la gestion informatisée et la sécurité des données.	Référentiel des enseignants Définir les compétences minimales numériques communes pour enseigner au CEJEF.
		Le référentiel numérique de compétences est en ligne depuis 2023, mais la déclinaison en seuils selon les profils des enseignants dépend des travaux de la CIIP.	Le projet final de référentiel numérique de compétences dépend des travaux de la CIIP dont une préversion est disponible pour le secondaire II depuis fin 2024. Un groupe de travail réunissant des représentants du Groupe de pilotage de la formation continue, d'Avenir Formation et du CNS établi conçoit le référentiel cantonal. Il sera publié et utilisé dès mars pour mettre en place le catalogue de formation continue numérique proposée aux enseignants dès ce printemps 2025. (Annexes 2)

2.3	7	Formation et accompagnement de tout le corps enseignant a. Organiser en collaboration avec la HEP une formation à l'éducation numérique pour l'ensemble du corps enseignant, suivie d'une année de consolidation pratique en classe. b. Organiser en collaboration avec la HEP la formation pour l'enseignement de la leçon d'éducation numérique. c. Proposer en collaboration avec la HEP des cours de formation continue et une série de conférences permettant aux enseignant·e·s d'atteindre les compétences décrites dans leur référentiel.	Formation et accompagnement du corps enseignant a. Mettre en place et piloter de la formation IFFP ou HEP pour atteindre le socle minimal. b. Soutien à la formation continue interne des divisions, par la mise en place d'une formation individualisée et d'un accompagnement didactique.
		a. La formation Sensibilisation à l'éducation numérique a été rendue obligatoire pour tous les enseignants. En septembre 2025, la dernière volée d'enseignants sera formée, à savoir les enseignants de 1P-2P. Ainsi, le processus lancé en 2022 aura permis de former les 970 enseignants de l'école obligatoire. Ces formations ont été prises en charge au niveau concordataire, ce qui signifie une économie de près de 300'000 francs pour le plan d'action numérique puisque le concordat n'en dépend pas et que la somme dédiée ne peut donc pas être spécifiquement allouée. b. Près de 150 enseignants ont été formés aux leçons d'éducation numérique. Au niveau secondaire, le niveau d'exigence nécessaire a donné lieu pour 30 enseignants à une formation accélérée appelée <i>Diplôme jurassien de l'enseignement de l'éducation numérique</i>, équivalent à 12 crédits ECTS. c. Le CEIJ propose des formations modulaires (préciputaires) qui permettent de répondre aux besoins exprimés dans les écoles et au regard du référentiel de compétences numériques. En 2026, l'effort sera concentré sur ce qui n'aura pas été traité entre 2024 et 2025.	Depuis 2023, des formations spécifiques aux outils numériques sont activement proposées aux enseignants, ainsi que l'accès aux formations dispensées par la HEP-BEJUNE et HEFP. Un nombre significatif d'enseignants de divisions ont depuis terminé des CAS d'enseignement numérique ou de gestion de projets numériques. Le SFP s'appuie sur leurs compétences pour organiser les cours internes de formation au numérique. La gestion de cette offre interne de cours « numérique » a été confiée depuis l'été 2024 à Avenir Formation qui devient le partenaire officiel du SFP. AvF a pour mission de fournir la structure administrative de gestion des cours et de suivi des formations des enseignants. Nous proposerons ainsi dès l'été 2025 un parcours complet de formation en lien avec le référentiel numérique.

2.4	8	Statut des responsables numériques en établissement Améliorer le statut des responsables numériques en établissement (anciennement Animatrices et animateurs MITIC) de manière à leur permettre d'assumer l'accompagnement des enseignant-e-s au sein de leur école.	Coordinateurs en pédagogie numérique de division Mettre en place un réseau de coordinateurs en pédagogie numérique de division, chargé de la coordination des divisions au CNS, de la veille pédagogique et technologique numérique par division et de mettre sur pied des formations continues numériques de manière transversale.
		La décharge pour l'ensemble des responsables numériques du canton a été réévaluée de 2,7 EPT à 4,7 EPT. Pendant le temps des formations prévues dans l'action 7a, les 2 EPT supplémentaires ont été allouées spécifiquement à des accompagnants pour la formation numérique, ce qui permet déjà d'améliorer l'encadrement prévu dans les cercles scolaires. A partir de l'année scolaire 2026-2027, l'attribution des 4,7 EPT sera en faveur de la responsabilité numérique des établissements. En contre-partie, les responsables numériques doivent être suffisamment formés pour assurer leur rôle dans les quatre domaines ci-dessous, par l'obtention d'un CAS de coordinateur numérique en établissement ou titre jugé équivalent. 1. Compétences en éducation numérique 2. Stratégie numérique de l'établissement et gestion de projets 3. Support de premier niveau 4. Accompagnement du corps enseignant	Depuis l'été 2023, chaque division a son coordinateur numérique (CN). Le groupe de coordination numérique est partie intégrante du CNS. Il s'agit de 5 postes à 16%, SOIT 0,8 EPT. Leur mission est de coordonner et mutualiser les ressources techniques et pédagogiques des divisions en assurant l'identification des besoins et la communication des directives. Cette structure doit absolument être pérennisée au-delà du PAN. (Annexe 3)

	9	Formation des spécialistes a. Garantir que les responsables numériques en établissement bénéficient d'un CAS CNE ou d'un titre jugé équivalent. b. Proposer une formation obligatoire des enseignant·e·s spécialisé·e·s à l'usage des outils numériques pour les élèves en difficultés d'apprentissage. c. Proposer des formations régulières pour les administrateurs numériques des écoles	Formation des spécialistes numériques de divisions a. CAS NUM (2022-2023) formation dispensée par l'IFFP décentralisé dans le Jura. b. CAS NUM F2 de l'IFFP. Objectif : 1 formation / an / division c. Formation aux API : proposer des formations continues pour les enseignant·e·s intéressés à l'usage des outils numériques pour les élèves en difficultés d'apprentissage.
		a. Le CAS CNE (Coordinateur Numérique en Etablissement) aura été suivi par 20 enseignants en deux volées : 22-24 et 24-26. Cette formation certifiante est devenue une condition nécessaire pour tout responsable numérique d'établissement ne bénéficiant pas d'un titre équivalent. b. Une mise en place majeure a été réalisée, liant les actions, 4, 9b et 16. Une formation ad hoc a été mise en place pour les enseignants spécialisés, avec pour but d'unifier les pratiques numériques en utilisant le mieux possible un nombre délimité d'applications dédiées. c. Les directions d'écoles ont bénéficié d'ateliers de formations pour améliorer l'usage des logiciels d'administration scolaire. Des spécialistes de la gestion des horaires et des absences ont suivi une formation et une guidance afin d'uniformiser les pratiques et répondre ainsi aux besoins du canton.	CAS NUM et F2 : environ 20 enseignants formés depuis 2023 CAS GES NUM HEP : Gestion de stratégie numérique 2023-2026 4 enseignants (Coordinateurs de divisions) Été 2025 : Le plan de formation continue intégrera la prise en compte des élèves à besoins spécifiques dans l'élaboration de séquences et scénarios de formation.

2.6	10	Support, conseil et gestion des identifiants numériques Centraliser au Secrétariat de l'éducation numérique du Service de l'Enseignement le support, le conseil et l'aide aux utilisateurs et utilisatrices et la gestion des bases de données des enseignants et des élèves.	
		Le Secteur numérique est en place au sein du Service de l'enseignement et son secrétariat prend en charge les processus de gestion des utilisateurs, des ressources mutualisées. Il assure le support aux directions et aux responsables numériques des écoles. • Gestion des comptes et des rôles dans l'environnement numérique de travail edu.jura.ch et dans le système d'information Cloée, et paramétrage de ces deux systèmes. • Gestion de l'interaction entre l'ERP, le système Cloée et les horaires Untis. • Gestion des paramètres de la Centrale de sécurité Swisscom et notamment les accès VPN. • Préparation de listes spécifiques et tenue de statistiques	Le CNS prend en charge les processus de gestion des utilisateurs, des ressources mutualisées, ainsi l'organisation du support et du soutien aux utilisateurs. Le CNS étudie et gère les projets d'optimisation des processus administratifs du SFP, en partenariat avec les spécialistes du SDI. L'accès au tenant et identifiant unique edu.jura.ch reste à l'heure actuelle non finalisé. Une fois ce projet complètement activé, l'unification des outils et des processus prendra tout son sens. Une division pilote devrait démarrer en été 2025. Toutes les autres suivront en 2026.

Axe 3

Mesure	N°	Action.SEN	Action.SFP
3.1	11	Accès à internet Garantir une connexion internet sécurisée et à haut débit pour les écoles de manière à assurer l'accès aux ressources pédagogiques pour les enseignants·e·s et les élèves.	Accès à internet Assurer un débit internet optimal entre les bâtiments des divisions et les points d'entrée du réseau interCEJEF tout en garantissant la sécurité nécessaire.
		Le projet RCJU/SAI Migration internet sécurisée s'est étendu de mars 2023 à décembre 2024. Il aura permis de migrer les 93 sites scolaires derrière la protection d'une centrale de sécurité cantonale (pare-feu et filtre de contenu). La bande passante a été unifiée pour atteindre la même qualité pour chaque élève jurassien, quelle que soit son école. Pour y parvenir, Swisscom a notamment migré 19 sites vers la fibre optique. Deux sites vont encore passer à la fibre optique en 2025. La migration aura permis aux écoles se trouvant sur plusieurs sites de créer un réseau interne. Elle aura permis aux écoles secondaires de Porrentruy de migrer leur serveur de données au Noirmont et aux écoles primaires de Delémont de passer 100% de ses bâtiments scolaires sur le réseau cantonal SAI.	En 2024 la bande passante de la ligne Internet commune aux divisions du CEJEF a été augmentée de façon à pouvoir répondre à la demande croissante de l'utilisation des accès internet pour la formation, de plus une ligne supplémentaire a été ajoutée afin de supporter l'arrivée en masse des équipements AVEC des étudiants. Pour assurer la sécurité, une nouvelle politique d'accès à l'infrastructure réseau a été définie pour toutes les divisions du CEJEF. Afin de pouvoir appliquer cette nouvelle politique de sécurité, les anciens équipements réseau des divisions doivent être remplacés, en effet cette politique repose sur des équipements réseau modernes. En 2024 les infrastructures réseau de deux divisions ont pu être remplacées. En 2025, le remplacement de ce matériel était prévu pour deux autres divisions, ce projet est actuellement bloqué financièrement, par manque de disponibilité des sommes d'investissements annuelles prévues au budget 2025.

3.2	12	Courriel edu.jura.ch et Edulog a. Fournir des moyens de communication numérique aux élèves et aux enseignant·e·s. b. Mettre en place et entretenir les identifiants numériques scolaires cantonaux de tou·te·s les enseignant·e·s et de tou·te·s les élèves et les intégrer à la fédération suisse d'identités scolaires Edulog.	Comptes de courriels unifiés et fédérations d'identités (notamment Edulog) • Migration vers edu.jura.ch • Réorganisation des divisions • Coordination SFP Création d'un environnement WEB commun cejef.ch • Mise en place d'une structure WEB • Migration des divisions vers la nouvelle structure
		Depuis août 2020, tous les enseignants de l'école obligatoire sont au bénéfice d'une adresse Microsoft 365 @edu.jura.ch. Les comptes des élèves de la 7^e à la 11^e année ont été ouverts à la fin 2022. Elèves et enseignants bénéficient dès la création de leur adresse à un accès à la Fédération suisse d'identités scolaires Edulog, leur permettant ainsi d'accéder directement aux Moyens d'enseignement romands, et à des ressources en ligne comme éduclasse.	Le projet de migration des comptes de courriels vers edu.jura.ch pour le SFP est en cours d'élaboration. La migration d'une division est prévue pour la rentrée d'août 2025. Les autres divisions seront migrées pour la rentrée d'août 2026. Le projet de création d'un espace WEB commun est en cours de réalisation. La migration de toutes les divisions vers des comptes edu.jura.ch va permettre l'utilisation sécurisés de cet espace de travail commun.

	13 Espace numérique de travail commun Développer et maintenir un réseau pédagogique efficient en mettant à disposition des élèves et des enseignant.e.s une suite logicielle et un espace organisé de stockage et de partage de données numériques scolaires.	Espace numérique de travail commun Rassembler en un seul espace numérique de travail toutes les divisions. Mettant à disposition des élèves et des enseignant.e.s une suite logicielle et un même espace organisé de stockage et de partage de données numériques.
	Les comptes Microsoft 365 comprennent l'adresse de courriel, la suite bureautique et un espace de stockage en ligne. Ils permettent un travail collaboratif à distance. L'environnement numérique de travail est cantonal mais les écoles sont communales. @edu.jura.ch a donc été séparé en sous-domaines de manière à ce que chaque école puisse travailler à l'interne, la direction avec ses enseignants et ses élèves. Mais les enseignants de toutes les écoles peuvent travailler ensemble. Depuis avril 2024, les écoles disposent d'équipes Teams pour les travaux entre enseignants ou avec les élèves. La création d'équipe chaque classe et chaque cours a été automatisé sur la base des horaires des écoles. Un portail de gestion a été mis en place pour gérer les utilisateurs, l'activation des équipes, des salles et ressources.	La première partie pour un espace numérique commun est en cours de réalisation, celle-ci consiste à mutualiser les domaines informatiques des divisions vers un domaine unique, ceci va permettre d'uniformiser les pratiques d'utilisation de l'informatique au sein des divisions. La seconde partie de la mise en place d'un espace numérique commun dépend fortement de la migration des comptes vers edu.jura.ch. La migration des comptes vers edu.jura.ch reste à l'heure actuelle non finalisé. Une fois ce projet complètement activé, l'accès à l'espace unique pourra être réalisé Une division pilote devrait démarrer en été 2025. Toutes les autres suivront en 2026.

3.3	14	Recommandations d'équipement - Définir les standards pour le matériel adapté à chaque cycle et établir des recommandations. Pour les communes - Mettre en place ou adapter l'équipement actif des bâtiments scolaires (réseau) avec du matériel de gamme professionnelle. - Planifier les amortissements pour le renouvellement du matériel. - Organiser une maintenance technique par un prestataire externe, et mettre au budget les coûts annuels prévisibles.	Recommandations d'équipement - Définir les standards pour le matériel adapté au secondaire 2 et établir des recommandations. Dans les divisions - Harmoniser les infrastructures réseau de chaque division afin de garantir la mobilité des apprenant-e-s.
		Mises en place par le CEIJ, les recommandations cantonales sur l'équipement numérique des écoles sont publiées sur le site jura.ch. Elles servent de référence pour l'octroi de subventions aux écoles. Elles permettent d'orienter les achats communaux vers ce qui est nécessaire car utile à un enseignement moderne.	Dans le cadre de son mandat, le groupe de coordination numérique du SFP a établi un rapport qui définit des standards et des recommandations concernant le matériel utilisé pour la formation au secondaire II. Une politique d'accès à l'infrastructure réseau a été définie pour toutes les divisions du CEJEF, cette politique garantira la mobilité des apprentis et des enseignants dans les divisions. Pour pouvoir appliquer ces nouvelles politiques d'accès au réseau informatique le matériel réseau dans les divisions doit être remplacé, ceci a été fait pour deux divisions. En 2025, le remplacement de ce matériel était prévu pour deux autres divisions, ce projet est actuellement bloqué financièrement, par manque de disponibilité des sommes d'investissements annuelles prévues au budget 2025.

15	Ordinateurs dans les écoles Développer des solutions fixes ou mobiles pour le travail des élèves, dans un ratio d'un ordinateur ou tablette pour quatre élèves et un ordinateur par enseignant.e. Adapter la loi sur les subventionnements des installations scolaires pour que le canton puisse pérenniser une subvention jusqu'à 50% sur les acquisitions et le renouvellement des ordinateurs et tablettes des écoles dans les conditions admises par le Département.	Ordinateurs dans les divisions Mettre en place et harmoniser les systèmes qui permettent aux étudiants et apprentis de la formation postobligatoire d'utiliser indifféremment leur propre matériel ou les ordinateurs des divisions dans les cours : - Établir des recommandations dans le cadre d'un passage à une solution de bureau virtuel (VDI). - Établir des recommandations dans le cadre d'une intégration des ordinateurs personnels (AVEC – <i>en anglais BYOD</i>).
	Dans le cadre de la validation du Plan d'action numérique, le Parlement a modifié la loi sur l'école obligatoire et le décret réglant l'octroi de subventions pour installations scolaires à partir du 1^{er} janvier 2023. Depuis 2023, c'est donc 70 dossiers de subventions qui ont été déposés par les communes et validés ensuite par le CEIJ. S'appuyant sur les recommandations cantonales d'équipement numérique scolaire, les communes participent donc activement au Plan d'action en fournissant aux écoles les conditions numériques nécessaires. Leur investissement, entre 2023 et mars 2025 s'élève à 1,45 millions de francs, le canton octroyant 402'000 francs de subventions. Les dossiers ont été accompagnés par le CEIJ, celui-ci fournissant un conseil aux responsables numériques des écoles et à leur direction.	

	16	Aide par l'informatique Permettre aux élèves en difficultés d'apprentissage d'accéder à des outils numériques adaptés aux besoins individuels.	Aide par l'informatique Permettre aux élèves en difficultés d'apprentissage d'utiliser leurs outils numériques adaptés aux besoins individuels.
		Une mise en place majeure a été réalisée, liant les actions, 4, 9b et 16. Deux appareils modèles, un ordinateur portable et une tablette tactile, ont été élaborés par un groupe de travail constituées d'enseignantes spécialisées, responsables numériques, avec l'appui du CEIJ. Un choix restreint de logiciels a été déterminé, voué à couvrir tous les besoins du spécialisé. Il est progressivement généralisé dans les écoles et chez les élèves au bénéfice d'un moyen auxiliaire numérique. Logopédistes, ergothérapeutes, enseignants et responsables numériques collaborent en vue de cette simplification de la prise en charge par des outils numériques des élèves en difficultés d'apprentissage.	

3.4	17	Centralisation des référentiels de données et des applications • Déployer et généraliser une gestion coordonnée entre l'État et les écoles de la digitalisation des horaires scolaires, pensums des enseignant·e·s et absences des élèves. • Développer des services coordonnés autour des deux référentiels : l'ERP pour les enseignants et Cloée pour les élèves et les étudiants. • Optimiser les ressources humaines dans la gestion informatisée des écoles en constituant une équipe de spécialistes capables de répondre aux exigences attendues. • Développer et maintenir les outils, applications et services nécessaires.	
		L'utilisation d'un logiciel commun pour la gestion des horaires a été engagé pour toutes les écoles primaires et secondaires. Le logiciel était déjà utilisé par les écoles secondaires, le plan d'action a ici permis une harmonisation de la nomenclature et de la gestion des licences. Pour les écoles primaires, un groupe de travail (PHI-EP) a été mis en place pour numériser chaque année les horaires des 30 écoles primaires, de manière à déterminer les salaires, mais aussi pour générer des listes d'enseignants spécifiques. L'application Pensum est la 2^e étape du processus de numérisation des horaires en vue de générer les salaires. Cette application unique récupère les données des horaires et les places en regards des contrats d'engagements. La validation des pensums revient aux directions d'écoles, puis aux ressources humaines des services, directement dans cette nouvelle application. Pensum doit être opérationnel à partir de l'année scolaire 25-26. Dès 2026, un lien direct doit permettre à Pensum d'envoyer les informations nécessaires directement dans l'ERP.	L'utilisation d'un logiciel commun pour la gestion des horaires a été engagé pour toutes les divisions du CEJEF. L'utilisation de modules communs ainsi que les pratiques ont été harmonisés.

Axe 4

Mesure	N°	Action.SEN	Action.SFP
4.1	18	Développement durable • Introduction des critères environnementaux dans les prescriptions de matériel. • Inscription du Canton du Jura auprès de l'Institut du Numérique Responsable Suisse.	
		Les recommandations cantonales d'équipement font la part belle à la sobriété numérique. Les principes d'un ordinateur pour quatre élèves et de renouvellement au minimum après 7 ans contribuent à un usage raisonnable du matériel informatique dans le cadre scolaire. Des recommandations pour un usage du numérique tout en respectant l'environnement est en cours de mise en place	
4.2	19	Usage raisonné • Utiliser les outils numériques uniquement dans les situations dans lesquelles leur apport bénéfique est attendu. • Apprendre aux utilisateurs et utilisatrices à sélectionner et utiliser des outils numériques qui n'influent pas négativement sur le comportement individuel et sur les liens sociaux. • Promouvoir les activités numériques débranchées, en particulier auprès des élèves les plus jeunes.	
		Le plan d'études romand d'éducation numérique recommande, surtout au 1^{er} cycle, un temps réduit d'accès aux écrans. Un grand nombre de leçons d'éducation numérique se déroulent sans la présence d'ordinateurs. Le moyen d'enseignement Connected permet de travailler la prise de conscience par les jeunes de la surcharge du monde numérique.	

4.3	20	Sécurité et protection des données - Assurer le respect de la législation et développer une culture commune de bons usages en matière de protection des données. - Fournir des espaces de stockage sécurisés pour les données sensibles. - Favoriser la transmission de données numériques sécurisées entre les différents acteurs de l'école.
		Les directeurs des écoles et les responsables numériques ont été sensibilisés à la protection des données et aux droits et devoirs dans ce domaine. Le système d'information Cloée est mis en avant pour tout ce qui touche au stockage des informations personnelles et sensibles des élèves. Le domaine @edu.jura.ch de M365 a été paramétré de manière à garantir un maximum de sécurité. Un audit a d'ailleurs été effectué et des mesures ont été prises par améliorer la sécurité. Des informations sur les bonnes pratiques en matière de protection des données ont été diffusées dans le corps enseignant. Des conférences pour la sensibilisation à la protection des données ont été proposés aux enseignants.
		La campagne Diagnofish de sensibilisation à la Cybersécurité a été mise en place durant l'année 2024-2025 pour la totalité du corps enseignant des écoles primaires, secondaires et postobligatoires (divisions).